

Titre du rapport : Relevé de conclusions du 05 mars 2018

Rapporteur (s) : Président UBFC	Point N°1
Séance du Conseil des membres	2 mai 2018

- Pour avis conforme
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour approbation
- Pour information

Rapport :

Membres présents ou représentés :

Messieurs Alain BONNIN, Président de l'uB ; Ghislain MONTAVON, Directeur de l'UTBM ; Bernard CRETIN, Directeur de l'ENSMM ; François ROCHE-BRUYN, Directeur général d'AgroSup Dijon, Monsieur Michel JAUZEIN, directeur du Campus de Cluny ENSAM.

COMUE :

Monsieur Nicolas CHAILLET, Président d'UBFC.

Excusé :

Jacques BAHI, Président de l'UFC.

Invités :

Madame Catherine BAUMONT, Président du CAC UBFC,
Monsieur Eric ROBERT, agent comptable d'UBFC.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du séminaire du 27 novembre 2018
2. Approbation du relevé de conclusions de la réunion du 8 janvier 2018
3. Approbation du relevé de conclusions de la réunion du 5 février 2018
4. Compte financier 2017
5. Election des représentants des usagers
6. Membres associés
7. PIA3 Grandes Universités de Recherche
8. Informations
9. Questions diverses

Suite à la publication (JOE, 16 février 2018) du décret du 14 février 2018 sur les statuts modifiés de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté, « l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM), établissement national qui comprend notamment un campus à Cluny et un institut à Chalon-sur-Saône » est devenu officiellement le 7^{ème} établissement membre fondateur de la COMUE UBFC. Un courrier de Laurent Champaney, directeur général de l'ENSAM désignera officiellement Michel Jauzein en tant que représentant au Conseil des membres de la Comue UBFC.

1. Approbation du compte-rendu du séminaire du 27 novembre 2018

Les modifications à apporter au CR du séminaire du 27 novembre seront adressées à Nicolas Chaillet.

Validation sous réserve des modifications qui seront envoyées par les membres.

Approbation à l'unanimité des présents.

2. Approbation du relevé de conclusion de la réunion du 8 janvier 2018

Les modifications suivantes sont à apporter :

Membre présent : Olivier Léon représentant BSB

Sur le point mis au vote lors de la séance du 8 janvier 2018, il faut indiquer : « L'UFC s'abstient » en lieu et place de « L'UFC ne prend pas part au vote ».

Approbation à l'unanimité des présents sous réserve des modifications.

A l'occasion du point 2 à l'ordre du jour, concernant la présidence du CM, les statuts indiquent « Il est présidé par le président du conseil d'administration d'UBFC, qui toutefois n'a pas de voix délibérative. Lorsque le président ne peut présider une séance du conseil, ses fonctions sont assurées par un des membres du conseil dans les conditions mentionnées au règlement intérieur ».

Il est décidé que lorsque le président ne peut présider une séance du conseil, ses fonctions sont assurées par le doyen d'âge.

3. Approbation du relevé de conclusion de la réunion du 5 février 2018

La dernière phrase est remplacée par « Pour Alain Bonnin, il serait peut-être nécessaire de surseoir à l'intégration de membres associés en attendant la finalisation de nouveaux statuts. »

Approbation à l'unanimité des présents sous réserve des modifications.

4. Compte financier 2017

Personnes présentes : Eric Robert, Agent comptable et Cristina Busquet-Parets, Directrice des affaires financières.

Le compte financier et le bilan de l'agent comptable sont présentés. Ils l'ont été au Rectorat le 5 mars au matin.

François Roche-Bruyn indique un risque de problème sur le budget non fléché pour 2018.

Approbation à l'unanimité des présents.

5. Election des représentants des usagers

Personne présente : Emmanuel Paris, administration générale UBFC.

Les représentants des usagers aux CA et CAC d'UBFC sont élus pour une durée de deux ans. Il s'agit donc d'organiser le renouvellement des élus représentants les usagers dans ces conseils. La première étape est de valider le règlement intérieur qui vise à couvrir les dispositions électorales.

Le calendrier électoral fixait au départ les élections le 5 avril 2018. Ce calendrier est trop court et ouvre des risques de recours ou de contentieux. Il convient de repousser les élections en mai.

Concernant le comité électoral consultatif, il est demandé aux établissements membres de désigner le représentant de leur établissement. Il est aussi demandé de communiquer le nom de la personne référente pour l'organisation des élections au sein de chaque établissement.

La question des votes électroniques est discutée et sur les modalités de son introduction dans le règlement intérieur concernant les modalités de votes spécifiques.

Approbation du Règlement intérieur à l'unanimité.

A l'issue de ce point à l'ordre du jour, un rappel est fait concernant la mise en place des comités locaux de vie étudiante prévus au Schéma Directeur de la Vie Etudiante. Les établissements membres sont sollicités pour informer UBFC de la composition des comités locaux mis en place.

6. Membres associés

L'ESTA de Belfort a demandé à être membre associé d'UBFC. Parallèlement le Polytechnicum a examiné cette demande lors d'un de ses COPIL.

Alain Bonnin indique que le moment n'est pas opportun pour examiner les demandes d'association tant que les statuts de la COMUE ne sont pas modifiés. La COMUE UBFC n'est pas mûre pour identifier une politique en matière d'association et que cela doit être lié aux nouveaux statuts.

La proposition de surseoir à l'élargissement à de nouveaux membres associés, en attendant les nouveaux statuts, est mise au vote et approuvée à l'unanimité des présents.

D'ici là, la question de mettre en place des partenariats est discutée, ce qui renvoie à la proposition d'une charte établissant les conditions de partenariat. Nicolas Chaillet va proposer une convention cadre de partenariat.

7. PIA3 Grandes Universités de Recherche

4 nouveaux programmes du PIA3 vont sortir en 2018/2019. Le PIA3 Grandes Universités de Recherche soutiendra l'effort de transformation et d'intégration de grandes universités de recherche pour amplifier leur stratégie d'excellence au meilleur niveau international.

UBFC présente plusieurs atouts, par apport notamment aux projets lauréats sur ISITE-BFC, NCU RITM-BFC et EUR EIPHI pour être candidate.

Alain Bonnin précise qu'il n'engagera pas en l'état l'uB dans ce type de projet d'intégration plus poussée car il ne croit pas au concept de personnes morales emboîtées. Par ailleurs, il ne décidera pas seul, il s'appuiera sur son congrès. En effet, la construction du projet ISITE-BFC a donné lieu à une très forte volonté d'intégration et la seule marche suivante serait celle de la fusion, qui a été rejetée.

8. Informations

- Taux de signature scientifique commune dans les publications du site :
 - o 1^{er} janvier 2015 - 2 février 2018 : indicateur UBFC à 43 %
 - o 1^{er} janvier 2016 - 2 février 2018 : indicateur UBFC à 58 %
 - o 1^{er} janvier 2017 - 2 février 2018 : indicateur UBFC à 68 %

9. Questions diverses

Alain Bonnin évoque la question de l'avis donné par les pôles thématiques UBFC concernant les projets Région, qui lui apparaît délétère, en demandant à des directeurs d'unité de juger des projets d'autres unités du site.

Catherine Baumont indique qu'il s'agit d'une première démarche cette année, à la demande de la Région, que tous les avis seront favorables et que les réunions des pôles thématiques réalisées jusqu'à présent se sont bien déroulées.